

Province de Québec
Municipalité de Saint-Noël
2 Mars 2020

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Noël, tenue le 2 Mars 2020, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances et à laquelle étaient présents le maire, M. Daniel Carrier et les conseillères et conseillers suivants :

MME Mélissa Gagnon
Johanne Gagné

MM. Gilbert Marquis
Guy Gendron
Gaétan Landry

Est aussi présente Mme Manon Caron, directrice générale et secrétaire trésorière.

ORDRE DU JOUR

024-2020

Il est proposé M. Guy Gendron, appuyé par Mme Johanne Gagné et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l'item varia ouvert.

PROCÈS-VERBAUX

025-2020

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par Mme Mélissa Gagnon et résolu unanimement :

D'adopter les procès-verbaux de février 2020.

LES COMPTES À PAYER

026-2020

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par M. Gaétan Landry et résolu unanimement :

D'approuver la liste des comptes à payer pour un montant de trente-quatre-milles-cinq-cent-quatre-vingt-huit et seize (34 588.16\$). La liste des comptes non-inclus dans le tableau pour un montant de mille-quatre-cent-quatorze et soixante-trois (1 414.63 \$) La liste des comptes payés d'avance au montant vingt et un-mille neuf-cent-soixante-quatorze et quatre-vingt-dix-huit (21 974.98 \$) incluant un montant de cinq-mille deux-cent-dix-huit et quatre-vingt-dix-neuf (5 218.99 \$) de salaire brut en administration.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Manon Caron, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

FLEURS 2020

027-2020

Il est proposé par M. Gilbert Marquis, appuyé par M. Guy Gendron et résolu unanimement :

Que la municipalité de St-Noël autorise Mme Mélissa Gagnon, conseillère responsable des parcs à procéder à la commande des fleurs pour l'année 2020 et ce, pour un montant maximal de 1 000.00 \$.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT SUR DES ROUTES LOCALES DE NIVEAUX 1 ET 2 ADMISSIBLES AU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL) 2019

028-2020

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Noël doit présenter un compte rendu des dépenses de fonctionnement sur les routes locales de niveaux 1 et 2 admissibles au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilbert Marquis, appuyé par M. Guy Gendron et résolu que le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus pour l'année civile 2019 sur les routes locales de niveaux 1 et 2 :

Entretien d'hiver	76 021.00\$
Entretien d'été	33 040.00\$
Dépenses d'investissement	99 500.00\$

APPUI MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRIGITTE-DE-LAVAL

029-2020

Considérant que le programme Emplois d'été Canada offre une contribution financière aux employeurs afin de créer des emplois d'été intéressants pour des jeunes âgés entre 15 et 30 ans, tout en renforçant les économies et les collectivités locales ;

Considérant que ce programme est en vigueur depuis fort longtemps et que le pourcentage de subvention pouvant être accordé aux municipalités est le même depuis le début de ce programme ;

Considérant que les organismes sans but lucratif peuvent recevoir un financement allant jusqu'à 100 % du salaire horaire minimum ;

Considérant que les employeurs du secteur public peuvent recevoir un financement jusqu'à 50 % du salaire horaire minimum ;

Considérant que le Gouvernement du Canada reconnaît les municipalités enregistrées comme des donataires reconnus ;

Il est proposé par Mme Johanne Gagné, appuyé par Mme Mélissa Gagnon et résolu unanimement :

- . De demander au Gouvernement du Canada une augmentation du pourcentage de financement pour le programme Emplois d'été Canada afin que les municipalités soient admissibles à recevoir le même pourcentage de financement que les organismes sans but lucratif.

MANDAT MRC-BILAN DE L'EAU

030-2020

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par Mme Mélissa Gagnon et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de services professionnels du service de génie de la MRC de La Matapédia pour dresser le bilan de l'eau dans le cadre de la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable* au coût de 2 500.00 \$.

CONTRAT *COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SECTEUR OUEST 2020-2023*

031-2020

Il est proposé par Mme Mélissa Gagnon, appuyé par M. Gaétan Landry et résolu unanimement :

Que suite à l'analyse et à la recommandation du service de génie de la MRC de La Matapédia, d'accepter, la soumission de 9385-3117 Québec Inc. au montant annuel de

23 878.01 \$ (taxes incluses) pour la collecte des matières résiduelles du secteur Ouest pour 2020-2023.

AUTORISATION

032-2020

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par Mme Johanne Gagné et résolu unanimement :

D'autoriser M. Gilbert Marquis, conseiller à signer pour et au nom de la municipalité de St-Noël dans le cadre de la mise en valeur des forêts privées telle qu'elle est définie dans la *Loi sur les forêts* (L.R.Q. chapitre F-4.1) et dans les règlements afférents, ainsi que dans toute autre loi ou règlement qui y fait référence.

VENTE POUR TAXES NON-PAYÉES 2019

033-2020

- Il est proposé par M. Gilbert Marquis, appuyé par M. Guy Gendron et résolu unanimement d'adopter la liste des arrérages de taxes ainsi que les intérêts. Les immeubles dont les taxes et intérêts ne seront pas acquittés d'ici le 17 mars 2020 seront transmis à la MRC de la Matapédia pour y être vendus pour défaut de non-paiement des taxes municipales et scolaires. La secrétaire-trésorière est autorisée à soustraire de la liste toutes les personnes qui s'acquitteront de leurs taxes.
- De mandater *M. Daniel Carrier*, maire, à acquérir les immeubles vendus pour taxes de la municipalité de Saint-Noël, et ce pour le montant des taxes dues.

ACHAT DÉBIMÈTRE

034-2020

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par Mme Mélissa Gagnon et résolu unanimement ;

D'accepter la soumission de Plomberie Simon Pelletier pour la fourniture d'un débi-mètre au coût de 4 770.00 \$ plus les taxes applicables

DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉLECTION

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

035-2020

Il est proposé par Mme Johanne Gagné et résolu unanimement :

De lever la séance à 20 h 25.

Daniel Carrier
Maire

Manon Caron
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Daniel Carrier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Daniel Carrier, maire